



Contrat 39h sans RTT

Par Lilou20

Bonjour,
Je viens de recevoir mon contrat CDI.
Je travaille dans une pme dans le BTP et nous sommes 10 personnes.
Je suis assistante.
Mon contrat indique que je travaille 169 heures par mois soit 39h par semaine alors qu'en réalité je travaille 37h.
Mon contrat indique exactement ceci:
-151,67 heures au taux horaire de 13,77? soit 2089?
- 17,33 heures majorées à 25% soit 298,36?.
Je souhaite savoir, avec tous ces éléments si j'ai droit à des RTT, de plus il n'est pas fait mention du nom de la caisse de retraite ni de la sécurité sociale à laquelle cotise mon employeur

Par janus2

Bonjour,
Votre contrat prévoit le paiement des 17.33 heures supplémentaires mensuelles. Elles sont donc déjà compensées. Il n'y a alors pas lieu à RTT.